



MINISTÈRE DU TRAVAIL

Direction régionale des entreprises, de la  
concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi  
Grand Est

Unité départementale  
du Bas-Rhin  
Direction  
6 rue Gustave Adolphe Hirn  
67085 STRASBOURG CEDEX

### ARRETE

#### **Fixant la composition de l'Observatoire d'Analyse et d'Appui au Dialogue Social et à la Négociation du département du Bas Rhin**

La Responsable de l'Unité Départementale du Bas Rhin de la Direction Régionale des  
Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi du Bas  
Rhin,

Vu le Code du travail notamment ses articles L.2234-4 à 7 et R.2234-1 à 4 et D.2622-4

Vu l'arrêté interministériel du 25 août 2017 portant nomination de Madame Marie-France  
RENZI, en qualité de Directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale  
du Bas Rhin de la DIRECCTE Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017

Vu la décision de la directrice de la DIRECCTE Grand Est en date du 16 février 2018  
ayant arrêté la liste des organisations syndicales représentatives au sens des articles  
L2234-4 et suivants du Code du travail

Vu les désignations de leurs représentants effectuées par les organisations  
professionnelles interprofessionnelles ou multi professionnelles représentatives au  
niveau national et par les organisations syndicales considérées comme représentatives  
au titre des articles sus visés dans le département

### ARRETE

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

L'Observatoire d'Analyse et d'Appui au Dialogue Social et à la Négociation est composé,  
outre la responsable de l'unité départementale de la DIRECCTE ou de son suppléant, de la  
façon suivante :

- Au titre du MEDEF :  
Titulaire : Madame Sabine HANNAUER
- Au titre de la CPME :  
Titulaire : Monsieur Michel CHALOT  
Suppléant : Madame Carine KIEFFER
- Au titre de l'U2P :  
Titulaire : Monsieur Philippe MESSER

- Au titre de l'UDES :  
Titulaire : Marc PHILIBERT
- Au titre de la FNSEA :  
Titulaire : Monsieur Joseph LECHNER  
Suppléant : Monsieur Jean-Michel BAUMANN
- Au titre de la CFDT :  
Titulaire : Monsieur Antoine DUGO
- Au titre de la CGT :  
Titulaire : Monsieur Jacky WAGNER
- Au titre de la CFE-CGC :  
Titulaire : Monsieur Henry THOLAS
- Au titre de l'UNSA :  
Titulaire : Monsieur Mohamed SYLLA
- Au titre de la CFTC :  
Titulaire : Monsieur Jean-Martin ADAM  
Suppléant : Monsieur Laurent WALTER
- Au titre de FO :  
Titulaire : Madame Christiane HEINTZ

**Article 2 :**

L'arrêté du 19 mars 2018 fixant la composition de l'Observatoire d'Analyse et d'Appui au Dialogue Social et à la Négociation du département du Bas-Rhin est abrogé ;

**Article 3 :**

La responsable de l'unité départementale du Bas Rhin de la Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Grand Est est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du Bas Rhin.

Fait à Strasbourg le 29 août 2018

La Directrice Régionale Adjointe,  
Responsable de l'Unité Départementale du  
Bas Rhin

La responsable de l'Unité  
départementale du Bas Rhin

  
Marie-France RENZI

*Voie de recours :*

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif, 31 avenue de la Paix 67000 STRASBOURG ;*

*La décision contestée doit être jointe au recours.*